

**Département de l'Eure
Canton de Louviers Nord
COMMUNE D'INCARVILLE**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du lundi 10 février 2020**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 27 janvier 2020, s'est réuni sous la présidence de Monsieur LEMARCHAND, Maire de la commune.

La séance est ouverte à 18 h 30 et il est procédé à l'appel des présents.

**Alain LEMARCHAND, Augustin CORGE, Patrick MAUGARS, Anne DUVAL,
Dominique FOURNEAUX, Philippe SEMENT, Marie-France KULEZYNSKI,
Michel LEVALLOIS, Françoise VASSEUR, Anne-Sophie MILARD, Leslie CLERET**
Absents excusés : Armelle LEFEBVRE, Sébastien BROSSARD
Absents : Franck GALLAY

Lecture du compte-rendu de la séance précédente et signature du registre des délibérations.

Approbation du compte-rendu de la séance du 25 novembre 2019 2019.

2020 - 01 Compte Administratif 2019

Augustin Corge présente le Compte Administratif 2019 qui se présente comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Résultats
Recettes (titres émis)	246 132.13	1 068 476.58	
Dépenses (mandats émis)	407 465.44	911 746.03	
Résultat exercice 2019	-161 333,31	156 730.55	-4 602.76
Résultat de clôture 2018	124 802.71	102 900.55	
Résultat de clôture 2019	-36 530.60	259 631.10	223 100.50
Restes à réaliser en dépenses	-19 872.94	0	
Besoin de financement de la section d'investissement	56 403.54		

Monsieur le Maire se retire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2019 à l'unanimité de ses membres présents.

Affectation du Résultat

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 et considérant la régularité des opérations, décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

- **Résultat de fonctionnement reporté (R002) : 166 696.96 €**
- **Solde d'exécution de la section investissement reporté (D001) : 36 530.60 €**
- **Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 92 934.14 €**
-

2020 - 02 Approbation du Compte de Gestion 2019

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion du receveur municipal de Val de Reuil concernant l'exécution du budget 2019 de la commune, document qui présente des résultats identiques au Compte Administratif de la commune.

Après avoir constaté la concordance avec le compte administratif de la commune et après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le compte de gestion 2019.

2020 - 03 Cession de terrain

Suite au déclassement des jardins communaux, une parcelle a été vendue pour construction d'une maison individuelle. Aujourd'hui, il reste une bande de terrain à entretenir entre cette maison et le parking communal.

La propriétaire de la maison a sollicité la Mairie pour acquérir cette bande de terrain, moyennant prise en charge totale des frais de bornage et de notaire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la cession à titre gracieux du terrain à condition que l'acquéreur prenne en charge les frais de bornage et de notaire et qu'une clause soit ajoutée à l'acte de vente précisant l'interdiction de créer un accès sur le parking communal et l'impasse du prieuré.

Pour 10 / Contre 1 / Abstention 0

2020 - 04 Indemnité forfaitaire pour élection (IFCE)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136,

Vu le décret 2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés,

Vu l'arrêté du 14 janvier 2002 fixant les montants de référence de l'I.F.T.S.,

Vu l'arrêté ministériel du 27 février 1962 relatif à l'indemnité complémentaire pour élections,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **décide d'instituer l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections aux agents titulaires de la commune appartenant à la filière administrative et de grade « Rédacteur principal ».**

Le crédit global sera défini en appliquant au montant de référence annuel de l'I.F.T.S. un coefficient de 3. Le Maire fixera les attributions individuelles dans les limites du crédit global et conformément aux modalités de calcul de l'I.F.C.E.

- **de rémunérer sur la base des heures supplémentaires effectuées l'agent d'accueil, de grade adjoint administratif, son indice brut ne permettant pas l'attribution de l'IFCE.**

Questions diverses

1°) Procès-verbal du SIEGE 27

Le Procès-Verbal du Comité Syndical du SIEGE du 30 novembre 2019 est à la disposition des membres du Conseil Municipal et consultable en Mairie.

2°) Travaux des écoles

La récente tempête a généré quelques dégâts au niveau des écoles. Des fenêtres cassées au niveau de l'école maternelle et des infiltrations d'eau au niveau de la toiture de l'école primaire

L'entreprise Franconville a d'ores et déjà pris les mesures pour le remplacement des fenêtres de l'école maternelle. Un diagnostic de la toiture de l'école primaire va être commandé afin d'identifier les problématiques à corriger.

3°) Garderie

Une surveillance renforcée sera réalisée dans les locaux de la garderie au départ des parents et enfants afin de s'assurer que personne ne puisse entrer ou sortir sans être identifié par le personnel.

4°) Maison sinistrée rue des peupliers

Le mur d'enceinte d'une maison situé rue des peupliers a été endommagé par un camion en fin d'année 2019. A ce jour, le mur n'a pas été réparé et toute personne peut rentrer dans cette priorité non habitée.

Un courrier va être envoyé au propriétaire pour lui demander de mettre en sécurité son mur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.